

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Entreprises et Associations

Urbanisme transitoire à vocation sportive Gisèle Halimi

20 MAI 2024-31 JUIN 2024



SITUTATION ET PHOTOGRAPHIE DU SITE



1. CONTEXTE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI)

La Métropole de Lyon s'est portée acquéreur d'un site situé à l'angle de la rue Pré-Gaudry et de l'allée Eugénie Niboyet, afin de réaliser le collège Gisèle Halimi.

Ce collège a été livré en 2021, et un reliquat foncier d'environ 2000m² permettra à moyen terme la réalisation d'un gymnase municipal par la Ville de Lyon. Ce foncier relève du domaine public.

Afin de ne pas laisser ce bien vacant pendant plusieurs années, la Métropole de Lyon propose de mettre à disposition ce site de manière temporaire afin que des activités sportives puissent s'y installer, en cohérence avec la vocation future du site et en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme – Zonage USP.

La Métropole de Lyon aura une attention particulière pour les projets qui intégreront :

- Une offre sportive non marchande à destination du grand public,
- Des partenariats avec les établissements scolaires et les associations sportives locales notamment pour l'animation du site.
- Des actions favorisant l'accueil et l'appropriation du site par les femmes.

Ressources disponibles pour répondre au présent AMI :

- Document réalisé par la Métropole de Lyon sur les conditions de l'inclusivité des équipements sportifs en accès libre : https://www.millenaire3.com/ressources/2024/pratiques-sportives-dans-l-espace-public-repondant-aux-enjeux-de-mixite-et-de-genre
- Atlas des sports de la Métropole de Lyon https://arcg.is/L8K99

2. CARACTERSITIQUES DU SITE

Le site est situé à l'angle de la rue Pré-Gaudry et de l'allée Eugénie Niboyet, il s'étend sur une surface d'environ 2000 m². Il s'agit d'un foncier non bâti, entièrement goudronné et clôturé.

Le site est à proximité du métro B (station Jaurès) au cœur du projet urbain du guartier de Gerland.

Règles applicables en matière d'urbanisme :

- Le règlement de la zone USP du PLU-H. La Métropole délibérera pour autoriser le bénéficiaire de l'occupation à déposer une autorisation d'urbanisme s'il veut installer des équipements et des bâtiments temporaires.
- La réglementation ERP s'appliquera pour l'accueil du public

3. CONDITIONS D'OCCUPATION

Conditions de l'occupation temporaire

La mise à disposition du site se fera via une autorisation d'occupation du domaine public. Les candidats devront inclure dans leur proposition, une proposition de montant quant à l'indemnité d'occupation.

L'indemnité d'occupation sera celle qui s'adaptera le mieux à l'activité développée et prise par délibération de la Métropole de Lyon, chaque année. L'occupant du site aura à sa charge l'ensemble des obligations de gestion de tout ordre (nettoiement, gestion technique, etc.) sans contrepartie financière de la Métropole de Lyon.

Durée de l'occupation temporaire

La durée de la convention d'occupation temporaire est fixée à 4 ans. Elle pourra être prolongée en fonction de l'avancement du projet d'équipement public pérenne via un nouvel appel à manifestation d'intérêt. Le jury sera ouvert à étudier des variantes de projet proposant une durée d'occupation de 5 ans.

4. PROCEDURE DE SELECTION

Critères d'appréciation et de sélection

Les critères retenus pour sélectionner les porteurs de projet sont les suivants :

- Qualité du programme du site au regard des orientations de la Métropole de Lyon, dont :
 - Des activités et des animation non marchandes à destination du grand public
 - Des activités marchandes, le cas échéant
 - Lien avec les établissements scolaires, le mouvement sportifs et associatif local
 - Inclusivité des offres sportives, notamment en direction du public féminin
- Capacité technique, humaine et références professionnelles
- Cohérence et solidité du modèle économique proposé

Les porteurs de projet intéressés peuvent obtenir tous renseignements complémentaires aux coordonnées suivantes :

Florent Chante – Référent équipements sportifs Direction des Sports – Métropole de Lyon - Tél : 0669487981 - fchante@grandlyon.com

Présentation du dossier de réponse

Le porteur de projet intéressé remettra un dossier de réponse composé de l'ensemble des pièces

suivantes:

Le document « DOSSIER DE REPONSE » complété et signé par le représentant légal de la 1.

structure,

2. Une lettre adressée à Mme la Vice-Présidente Béatrice VESSILLER présentant sa situation

actuelle (type d'activité exercée, expériences passées) et exposant son intérêt pour le projet

d'occupation du site,

Une description claire et détaillée de son projet indiquant notamment ses grandes composantes

et actions, ses objectifs et sa finalité,

Une description du montage financier prévisionnel pour la mise en œuvre et la faisabilité de son

projet.

Le porteur de projet intéressé peut également présenter tous les documents qu'il jugera nécessaires à la

bonne compréhension de son projet ou qui pourraient apporter des informations complémentaires.

Jury : Un Jury présidé par la Vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'urbanisme

transitoire et associant la Ville de Lyon et la mairie du 7ème arrondissement choisira le lauréat sur la

base des critères ci-dessus.

Calendrier:

Publication de l'appel à projet sur le site de la Métropole de Lyon : 20 Mai 2024

Date limite de remise du dossier de réponse : 31 juin 2024

Désignation du lauréat avant le : 31 juillet 2024

Date prévisionnelle de début du titre d'occupation : 15 septembre 2024

Modalités de dépôt du dossier de réponse

Les candidats sont invités à remettre leur dossier de candidature à l'adresse mail :

metropole sports@grandlyon.com

Tout dossier de candidature reçu au-delà du 31 juin 2024 23h59 ou resté incomplet après cette date, ne

sera pas étudié. La date et l'heure de réception faisant foi.

10

DOSSIER DE REPONSE

1.1. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE	
NOM DE LA STRUCTURE :	
STATUT JURIDIQUE :	
DATE DE CRÉATION DE LA STRUCTURE :	
DATE DE PARUTION AU J.O :	N°:
N° SIREN:	
N° SIRET:	
SIEGE SOCIAL :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL – COMMUNE :	
TÉLÉPHONE :	
MAIL:	

1.2. IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA STRUCTURE	
NOM:	
PRÉNOM:	
FONCTION:	
TÉLÉPHONE :	
COURRIEL:	
1.3. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE CANDIDATURE	
1.3. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE CANDIDATURE	
1.3. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE CANDIDATURE NOM :	
NOM:	
NOM : PRÉNOM :	
NOM : PRÉNOM : FONCTION :	

1.4. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE **OBJET DE LA STRUCTURE: MOYENS HUMAINS DE LA STRUCTURE:** PRESENTATION DE L'ACTIVITE PRINCIPALE (10 lignes) PIECES A JOINDRE AU DOSSIER 1. Le document « DOSSIER DE REPONSE » complété et signé par le représentant légal de la structure. 2. Une lettre adressée à Mme la Vice-Présidente Béatrice VESSILLER présentant sa situation actuelle (type d'activité exercée, expériences passées) et exposant son intérêt pour le projet d'occupation du site, 3. Une description claire et détaillée de son projet indiquant notamment ses grandes composantes et actions, ses objectifs et sa finalité, 4. Une description du montage financier prévisionnel pour la mise en œuvre et la faisabilité de son projet.